

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1250

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. Numéro de parution : 20260132. Date de parution : 14 juillet 2026. Annonce numéro : 3019. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

105 288 732 RCS Annecy.

MAISON BRIA.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Capital : 30000.00 EUR.

Adresse : 41, Rue Vaugelas, 74000 Annecy.

Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 300000 EUR.

Etablissement : Etablissement principal.

Activité : Pâtisserie, salon de thé, tarterie, chocolaterie, sandwicherie, petite restauration, petite restauration rapide, vente à emporter, cours de cuisine..

Adresse : 41, Rue Vaugelas, 74000 Annecy.

Précédent propriétaire : 821 341 450 RCS Annecy. **LIBER' TART.**

Date de commencement d'activité : 1^{er} juin 2026.

Publication légale : Lefaucigny.fr du 26 juin 2026.

Oppositions : Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales pour la validité et la correspondance auprès de la SELARL MJ SYNERGIE, Me François-Charles DESPRAT, Mandataire judiciaire au 9 rue Guillaume Fichet 74000 ANNECY.

Commentaires : Acte sous seing privé en date du 11/06/2026 enregistré au Service de l'Enregistrement de ANNECY le 22/06/2026, Dossier 2026 00029539. Référence : 7404p01 2026 A 01129. Adresse de l'ancien propriétaire : 41 Rue Vaugelas 74000 ANNECY. Adresse du nouveau propriétaire : 41 Rue Vaugelas 74000 ANNECY. Parution d'un rectificatif le 03/07/2026 dans lefaucigny.fr à l'annonce parue le 26/06/2026 dans ce même Journal d'Annonces Légales. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..